



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Monsieur Claudé EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSENS,
Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,
Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers ;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général ;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN.

2.3. OBJET : C.P.A.S. d'ANDENNE - Proposition d'approbation du budget 2024

Le Conseil Communal,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L1122-20 alinéa 1^{er}, L1122-26 §1^{er}, L1122-27, L1122-30, L1321-1 16^o et L3221-5 ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale telle que modifiée, spécialement ses articles 88 et 106 ;

Vu la délibération du 11 décembre 2023 aux termes de laquelle le Conseil de l'Action sociale arrête son budget 2024 ;

Attendu que le projet de budget 2024 a été débattu lors de la réunion de concertation « Ville/C.P.A.S. » qui s'est déroulée le 1^{er} décembre 2023 ;

Attendu que l'intervention communale sollicitée par le C.P.A.S. s'élève à 4.000.000 euros, ce qui correspond au crédit inscrit, tant au budget de la Ville qu'à celui du C.P.A.S. ;

Attendu que le budget 2023 présente la situation suivante :

Budget 2024	Service ordinaire		
	Recettes	Dépenses	Résultats
Ex. propre	21.375.776,84	21.530.962,32	-155.185,47
Ex. antérieurs	176,356,06	21.170,59	155.185,47
Fonds réserve	0,00	0,00	0,00
TOTAL	21.552.132,90	21.552.132,91	0,00

Budget 2024	Service extraordinaire		
	Recettes	Dépenses	Résultats
Ex. propre	530.000,00	687.500,00	-157.500,00
Ex. antérieurs	0,00	0,00	0,00
Fonds réserve	157.500,00	0,00	157.500,00
TOTAL	687.500,00	687.500,00	0,00

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique ;

DECIDE par 16 OUI (14 PSD@ et 2 MR) ET 8 ABSTENTIONS (AD&N) pour le service ordinaire et par 24 OUI pour le service extraordinaire :

ARTICLE 1^{er}

D'approuver le service ordinaire et le service extraordinaire du budget 2024 du Centre

Public d'Action Sociale d'ANDENNE.

ARTICLE 2

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à la Présidente du Conseil de l'Action sociale.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS